

Conseil d'administration
Séance du 15 octobre 2019

Délibération n°3
Portant **approbation du budget rectificatif n°1**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-3 et R.719-57 et R.719-68 ;
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'État pour 2017, en date du 24 août 2016 ;
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise ;
Vu les documents budgétaires annexés à la présente délibération.*

Considérant que le budget rectificatif n°1 a pour vocation d'enregistrer les modifications des autorisations de dépenses et des prévisions de recettes afin d'ajuster le budget initial de l'établissement,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, décide :

Vote

| | |
|--|-----------------------|
| Nombre de membres en exercice : 30 | Pour : 19 |
| Nombre de membres présents : 15 | Contre : 2 |
| Nombre de membres représentés : 6 | Abstention : 0 |
| Membres absents et non représentés : 9 | Non participation : 0 |

Article 1^{er} : le budget rectificatif tel qu'annexé à la présente délibération est adopté

Article 3 : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale tels qu'annexés à la présente délibération, sont approuvés.

Article 4 : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission à la rectrice de l'académie de Versailles.

Le président de l'Université,



François GERMINET

Transmis au Rectorat le : 28/10/2019

Publié le : 28/10/2019

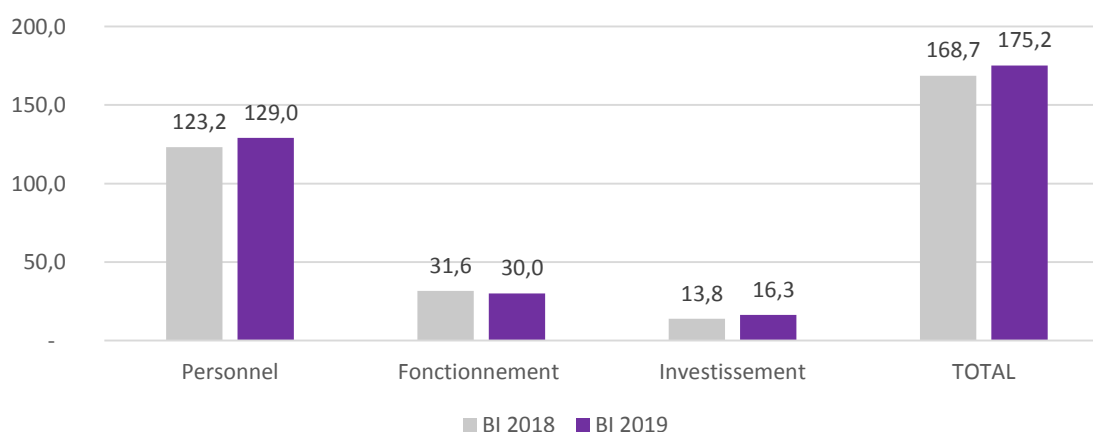
Projet de budget rectificatif 1 2019

Rappel des grands équilibres du budget initial 2019

Les dépenses :

| | BI 2018 AE | BI 2019 AE | Evolution AE | BI 2018 CP | BI 2019 CP | Evolution CP |
|-----------------------|------------|------------|--------------|------------|------------|--------------|
| Personnel | 123,2 | 129,0 | 4,7% | 123,2 | 129,0 | 4,7% |
| Fonctionnement | 31,6 | 30,0 | -5,3% | 31,8 | 29,5 | -7,0% |
| Investissement | 13,8 | 16,3 | 17,5% | 15,6 | 16,1 | 3,1% |
| TOTAL | 168,7 | 175,2 | 3,9% | 170,6 | 174,6 | 2,4% |

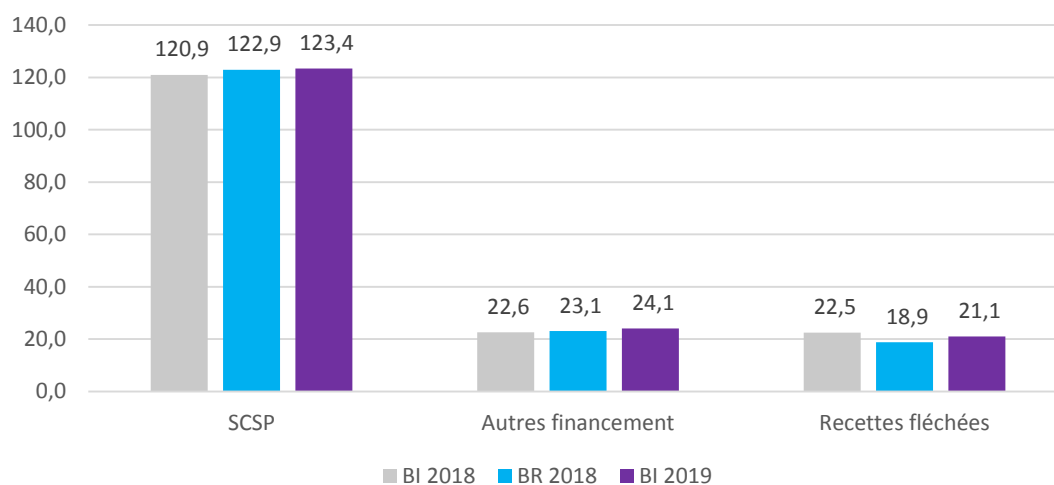
Evolution BI par nature de dépenses en AE



Les recettes :

| | BI 2018 | BR 2018 | BI 2019 | BI / BI |
|---------------------------|---------|---------|---------|---------|
| SCSP | 120,9 | 122,9 | 123,4 | 2,1% |
| Autres financement | 22,6 | 23,1 | 24,1 | 6,7% |
| Recettes fléchées | 22,5 | 18,9 | 21,1 | -6,3% |
| Total | 166,0 | 164,8 | 168,5 | 1,6% |

Evolution des recettes



Les niveaux de dépenses et de recettes programmés ont permis de projeter :

- Un déficit budgétaire de 6M€
- Un prélèvement sur le fond de roulement de 5,6M€.
- Les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie estimés respectivement à 13,2M€ et de 23,6M€ fin 2019.
 - o Compte tenu des informations constatées au compte financier 2018 présenté en mars dernier (postérieurement au budget initial 2019), les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie ont été corrigés respectivement à 23,6M€ et 37M€.
- Résultat patrimonial de l'Université en bénéfice de 2,6M€
- Une capacité d'autofinancement (CAF) positive de 2,2M€

Le projet de budget rectificatif n°1 de 2019

Les dialogues de gestion infra annuels conduits avec les directions et les services ont eu notamment pour objectif d'identifier d'une part, les projets et les dépenses dont le dénouement n'était pas assuré sur l'exercice budgétaire 2019 et, d'autre part, les besoins nouveaux n'ayant pas fait l'objet d'une programmation au budget initial.

S'agissant des dépenses non exécutées sur 2019, elles font l'objet d'une déprogrammation totale ou partielle et permettent ainsi de financer les opérations nouvelles et d'améliorer notablement les niveaux d'exécution budgétaire.

Synthèse des modifications budgétaires BR1 2019 :

| | BI 2019 AE | BR1 2019 AE | Evolution AE | BI 2019 CP | BR1 2019 CP | Evolution CP |
|------------------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Personnel | 118,2 | - 0,4 | 117,8 | 118,2 | - 0,4 | 117,8 |
| Fonctionnement | 21,5 | 0,3 | 21,8 | 20,3 | 0,5 | 20,8 |
| Investissement | 14,0 | - 2,4 | 11,6 | 11,5 | - 3,5 | 7,9 |
| Sous total budget général | 153,7 | - 2,5 | 151,2 | 149,9 | - 3,5 | 146,5 |
| Pers PIA RECH | 10,8 | - 5,4 | 5,4 | 10,8 | - 5,4 | 5,4 |
| Fonct PIA RECH | 8,4 | - 2,6 | 5,9 | 9,3 | - 2,6 | 6,7 |
| Invest PIA RECH | 2,3 | - 0,5 | 1,7 | 4,6 | - 0,5 | 4,1 |
| Sous total PIA RECH général | 21,5 | - 8,5 | 13,0 | 24,7 | - 8,5 | 16,2 |
| TOTAL | 175,2 | - 11,0 | 164,2 | 174,6 | - 12,0 | 162,7 |

Le projet de budget rectificatif vise globalement une déprogrammation de -11M€ en AE et -12M€ en CP.

Les principales modifications concernent les contrats de recherche et PIA puisqu'elles représentent -8,5M€ en AE et CP.

Ainsi pour le budget général, hors contrat de recherche et PIA, les abattements sont de -2,5M€ AE et -3,5M€ en CP.

Les dépenses de personnel du budget général -393K€ en AE et CP

Les dépenses de masse salariale ne font pas l'objet de modification dans leur programmation.

Le budget rectificatif permet de corriger l'imputation du personnel vers le fonctionnement des enveloppes dédiées au financement du FIPHP pour -220K€ AE et CP et des mises à disposition (MAD) pour 173K€ en AE et CP.

Les dépenses de fonctionnement du budget général +264K€ AE et +485K€ en CP

Les dépenses nouvelles et les ajustements à la hausse concernent principalement :

- Budgets complémentaires alloués aux composantes et directions pour couvrir des besoins nouveaux 141K€ en AE et CP
- Budget de fonctionnement complémentaire dans le cadre de la CVEC 104K€ AE et CP
- Enveloppes liées aux MAD (dont transfert du personnel) 403K€ AE et CP

- Créances irrécouvrables 100K€ en AE et CP
- Convention pour l'École Doctorale avec la COMUE & l'ESSEC 130K€ en AE et CP
- Le FIPHFP 147K€ (dont transfert du personnel et baisse du montant à verser) en AE et CP
- Marché de gardiennage avec une dotation complémentaire en AE permettant d'engager la période de décembre 2019 à novembre 2020 pour un montant de 925K€
- Marché forfaitaire concernant des contrats informatiques pour 53K€ en AE uniquement

Les dépenses déprogrammées concernent principalement :

- Le report du déménagement du DATA Center pour la DISI -20K€ en AE et CP
- Déprogrammation partielle dans le cadre d'un contrat informatique ISILOG -10K€ en AE et CP
- L'abattement de la moitié du budget permettant de couvrir le litige de la MIR de Neuville suite à l'accord trouvé dans le cadre d'un protocole transactionnel -500K€ en AE et CP.
- La correction d'une programmation en AE uniquement pour la convention avec la Fondation des Sciences et du Patrimoine réalisée fin 2018 et inscrite par précaution au budget initial 2019 -1,2M€ en AE et CP.

Les dépenses d'investissement du budget général -2,391M€ en AE et -3,546M€ en CP

Les dépenses nouvelles et les ajustements à la hausse concernent principalement :

- L'achat de matériel informatique pour les directions, services (PC, cartes multi-services) 64K€ en AE et CP
- Acquisition et renouvellement matériels pédagogiques et salles innovantes 138K€ en AE et CP
- Investissements complémentaires pour la recherche et les laboratoires 331K€ en AE et CP
- Reprogrammation de crédits pour la GTB (gestion technique des bâtiments) 164K€ en AE uniquement.
- Travaux de sécurisation des bâtiments de Saint-Germain 115K€ en AE uniquement.
- Travaux divers 60K€ en AE et CP.

Les principales dépenses déprogrammées concernent :

- Les travaux liés au DATA Center pour la DISI -240K€ en AE et CP
- Travaux ADAP -435K€ en CP uniquement
- Bâtiment IUT -1,8M€ en AE et en CP
- Travaux bâtiment B de Saint-Germain -800K€ en AE et -1,2M€ en CP
- Sécurisation des bâtiments -297K€ AE et -222K€ CP
- Chaufferie de Neuville -45K€
- Déprogrammation partielle des enveloppes dédiées aux travaux de réfection du bâtiment Jardin Tropical -103K€ en AE et CP. Le solde de l'enveloppe initiale a été fléchée pour l'opération de réaménagement du pôle de Neuville.

Hors gains d'achat obtenus dans le cadre des procédures d'appels d'offres, notamment sur les travaux du bâtiment B de Saint-Germain avec 7 % de gain, la majorité des déprogrammations sont liées à des modifications de calendrier de travaux, et ces opérations seront reprogrammées en 2020.

Les contrats de recherche et PIA -8,5M€ en AE et CP

Les prévisions budgétaires concernant les contrats de recherche et PIA sont corrigées pour répondre davantage au rythme d'exécution des différentes conventions.

L'ensemble des postes de dépenses par nature sont ajustés à la baisse avec -5,4M€ pour les dépenses de personnel, -2,56M€ pour le fonctionnement et enfin -0,54M€ pour l'investissement.

- **Contrats de recherche** : le budget initial de 7,4M€ est ajusté à la baisse pour les dépenses de personnel avec -500K€.
- **PIA** :
 - Le projet PATRIMEX a fait l'objet d'une inscription totale de la seconde tranche et dernière tranche au BI 2019 pour 2,98M€ au regard d'une fin de projet fixée au 31 12 2019. Compte tenu de la prolongation obtenue par l'ANR, le budget rectificatif permet d'ajuster à baisse des inscriptions budgétaires pour répondre au rythme d'exécution avec -2,28M€ sur les dépenses de fonctionnement.

- Les programmations INEX estimées à 8,9M€ au budget initial sont ajustées à la baisse principalement sur les dépenses de personnel avec -4,2M€ et sur les dépenses d'investissement avec -300K€.
- La programmation initiale de 1,417M€ du projet NCU est corrigée à la baisse sur les enveloppes de personnel -400K€, de fonctionnement -200K€ et d'investissement -200K€.
- Enfin, le projet EUR, estimé à 807K€ au budget initial, fait l'objet d'un ajustement à la baisse de -300K€ en personnel, -80K€ en fonctionnement et -40K€ en investissement.

Les recettes

Pour mémoire, les recettes budgétaires 2019 étaient estimées à 168,5M€ au budget initial 2019 et sont revues à la baisse de -7,3M€ dans le cadre du présent projet de budget rectificatif.

Les recettes de fonctionnement progressent de 1,814M€ avec principalement :

- des recettes en hausse de 2,498 M€ :

- Complément sur la dotation prévisionnelle 2019 avec 701K€ comprenant le renforcement du parcours de réussite 222K€, la création de places IUT 130K€, et Bienvenue en France 120K€.
- Prestations hôtelière IEA 17K€
- Convention délégation COMUE 130K€
- La CVEC 1,092M€
- Correction d'estimation recettes propres (apprentissage, concours etc...) 522K€

- des ajustements à la baisse de 0,682 M€ :

- Correction des prévisions des droits d'inscription avec la correction d'une partie des droits étudiants intégrés dans la CVEC -388K€
- Fermeture de 2 DU et donc suppression des recettes prévisionnelles liées -224K€
- Subvention MOOC Numérique encaissée en 2018 – 70 K€

Les recettes d'investissement baissent de 0,665M€ principalement :

- La déprogrammation de 1,2M€ liée à l'opération des travaux du bâtiment B de Saint Germain (0,8 M€ économies ; 0,4 M€ décalage de CP)
- L'inscription de recettes complémentaires de 540K€ concernant une subvention CNEUF CREADOC 110K€, une reprogrammation de 400K€ pour les travaux de façades des Chênes et enfin 30K€ pour la réhabilitation des systèmes GTB.

Les recettes sur contrats de recherche et PIA sont déprogrammées à hauteur des dépenses soit -8,5M€.

Les équilibres budgétaires et comptables :

Les niveaux de dépenses et de recettes corrigés par le projet de budget rectificatif n°1 permettent de projeter les indicateurs comme suit :

- Un déficit budgétaire de 1,488 M€
- Un prélèvement sur le fond de roulement de 0,960 M€.
- Les niveaux de fonds de roulement et de trésorerie estimés respectivement à 22,6 M€ et de 42,8 M€ fin 2019.
- Résultat patrimonial de l'Université en bénéfice de 1,725 M€
- Une capacité d'autofinancement (CAF) positive de 4,425 M€

Note de l'Agent comptable

Budget rectificatif n°1 2019

Suite au départ à la retraite d'Anne Cirot, agent comptable jusqu'au 31/05/2019, Carole DOTTI a été nommée en qualité d'agent comptable à compter du 01/06/2019.

Opérations pour le compte de tiers (Tableau 5)

- La TVA a été actualisée :
 1. Les demandes de remboursement de TVA ont été réalisées tous les trimestres :
 - période déclarée 01/11/18 au 31/01/19 : remboursement en février 2019
 - période déclarée 01/02/19 au 30/04/19 : remboursement en juillet 2019
 - période 01/05/19 au 31/08/19 : remboursement – octobre 2019 prévisionnel
 2. La TVA collectée correspond aux montants calculés par l'outil.

- Le reversement aux Universités partenaires des droits d'inscription des fonctionnaires stagiaires de l'INSPE (ex ESPE) versés sur la subvention pour charge de service public de l'UCP correspond à l'estimation de l'encaissement en octobre et du décaissement en décembre de l'année 2018-2019. Contrairement à l'année passée, suite à une régularisation, il n'est pas prévu de décalage entre les encaissements et décaissements.

- Les bourses de mobilité internationale ont été encaissées en début d'année et seront reversées avant le 31 décembre 2019.

- Les encaissements et décaissements sur les contrats en partenariat avec les autres établissements de CERGY ont été calculés de la manière suivante :

| Opérations pour compte de tiers | | | | |
|--|-------------|------------|----------------------|---------|
| Encaissements | | | Décaissements | |
| I-SITE (INEX, Labex) | | 11 131 665 | 2 433 965 | ESSEC |
| | | | 1 647 320 | ENSEA |
| | | | 1 933 813 | EISTI |
| TOTAL | | 11 131 665 | 6 015 098 | |
| NCU | | 1 431 000 | 800 000 | ESSEC |
| | | | 21 000 | ENSEA |
| | | | 60 000 | ITESCIA |
| | | | 95 000 | ILEPS |
| TOTAL | | 1 431 000 | 976 000 | |
| EUR | EUR | 806 670 | 0 | |
| PATRIMA | EUR_Patrima | 612 990 | 0 | |
| TOTAL | | 1 419 660 | 0 | |
| S/TOTAL RECHERCHE | | 13 982 325 | 6 991 098 | |

Attention : dans le plan de trésorerie, le financement des dépenses de l'UCP se traduira par une réduction d'encaissement qui basculera en recette fléchée et non par un décaissement.

- Les comptes d'attente restent évalués en fonction du réalisé de 2018.

Situation patrimoniale de l'établissement (Tableau 6)

Le compte de résultat prévisionnel

Le Budget rectificatif n°1 ajuste les prévisions budgétaires en dépenses et en recettes. Ces modifications se répercutent également en comptabilité générale mais pas uniquement. D'autres opérations uniquement de comptabilité générale impactent le compte de résultat. Une diminution des charges (-1,17 %) :

- personnel (-4.54% / - 5 793 000 €) → déprogrammation budgétaire
- fonctionnement (+9.49 % / + 3 825 452 €)
 - augmentation des charges d'amortissement
 - déprogrammation budgétaire, neutralisée partiellement par une demande de crédits budgétaires allouée en créances irrécouvrables (100 000 €)

Une diminution des produits (-0,15% / - 245 144 €). → déprogrammation budgétaire compensée par une augmentation des reprises sur quote-part.

L'augmentation des charges d'amortissement et des reprises sur quote-part sont liées à la comptabilisation de deux dons en nature (SCHLUMBERGER et HALLIBURTON) qui n'auront aucun impact sur le résultat comptable puisque la reprise sur quote-part neutralise la charge d'amortissement mais augmente les masses. Les écritures sont enregistrées selon les modalités de comptabilisation des financements d'actifs (norme 20) de l'instruction comptable 18-0047 du 23 novembre 2018.

Ci-dessous le tableau d'amortissement / reprise sur quote-part :

| | | SCHLUMBERGER | | | | |
|-----------------------|---------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
| DEBUT | 24/09/2018 JOURS | 99 | 365 | 365 | 181 | 1010 |
| FIN | 24/09/2021 | | | | | |
| VALEUR DON | 4 656 173,87 | | | | | |
| CALCUL AMORTISSEMENTS | | 456 397,24 | 1 539 074,77 | 1 539 074,77 | 1 121 627,09 | 4 656 173,87 |

| | | HALLIBURTON | | | | |
|-----------------------|----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------|
| | | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | TOTAL |
| DEBUT | 12/07/2018 | | | | | |
| FIN | 12/07/2021 JOURS | 187 | 365 | 365 | 179 | 1096 |
| VALEUR DON | 24 235 306,23 | | | | | |
| CALCUL AMORTISSEMENTS | | 4 135 038,56 | 7 957 264,32 | 7 957 264,31 | 4 185 739,04 | 24 235 306,23 |

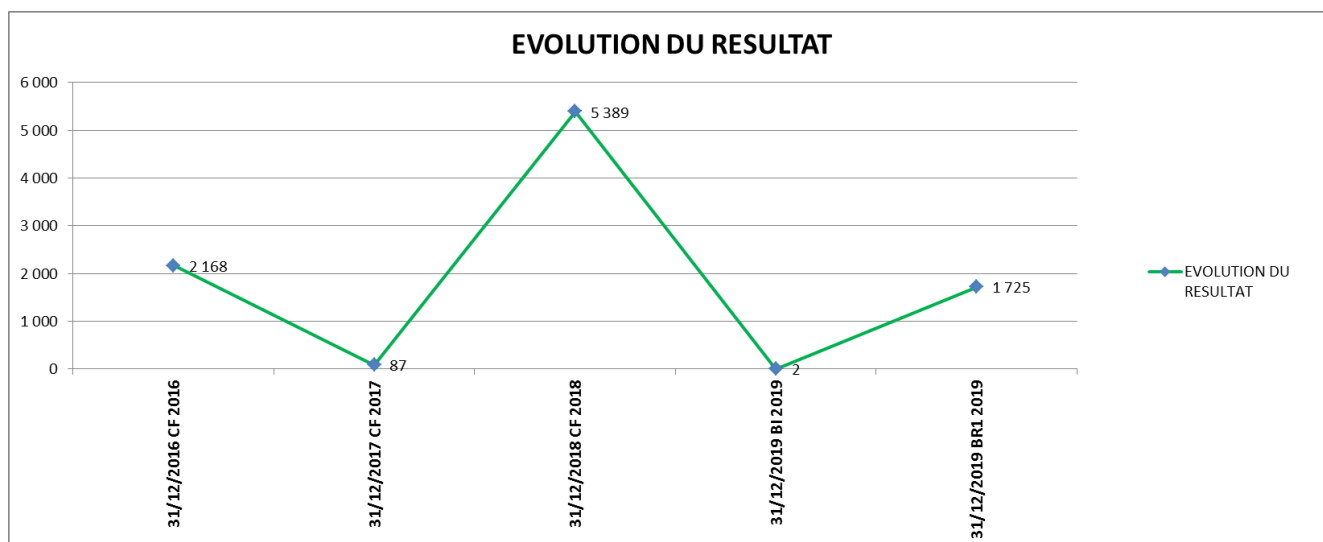
Un nouveau produit en fiscalité affectée : L'article 12 de la loi n°2108-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (qui complète le code de l'éducation par un article L.841-5) a permis de créer la Contribution de vie étudiante et de campus (**CVEC**). Il s'agit d'une **taxe affectée** dont les contributeurs sont les étudiants, collectée par les Crous. Elle fait l'objet ensuite d'une répartition vers les établissements comme l'université de Cergy-Pontoise. Pour l'année

universitaire 2018-2019, le droit a été acquis avec l'envoi de la liste définitive des inscrits arrêtés au 31 mai 2019, ce qui permet la comptabilisation d'un produit au **compte 7571 – Taxes affectées** et d'une recette globalisée – fiscalité affectée en recette budgétaire s'élevant à 1 092 500 €.

- **Le résultat prévisionnel au BR1 s'élève à +1 725 011 €.**
- **La CAF au BR1 s'élève 4 425 011 €** s'expliquant par la déprogrammation budgétaire mais aussi par :
 - une diminution de la reprise sur provision (BI 2019 : 1 000 000 € / BR 1 : 500 000 €), le litige auprès GCC concernant la MIR de Neuville devant se régler d'ici la fin de l'année.
 - le delta entre les reprises s/quote-part et les charges d'amortissements, les biens achetés n'étant pas tous subventionnés par un financeur.
- **Le Fond de roulement au BR1 s'élève à 22 653 756 €** soit un prélèvement sur fond de roulement de 960 017 €. Celui-ci a été réduit par rapport au CF 2018 principalement par la réduction des dépenses en investissement.

| UCP | BI 2019 | ECART BR1 2019/BI 2019 | BR1 2019 | ECART BR1 2019/CF 2018 | CF 2018 |
|----------|-------------|---------------------------|-------------------|---------------------------|-------------|
| Charges | 167 842 850 | -1 967 548 | 165 875 302 | 8 244 607 | 157 630 695 |
| Produits | 167 845 457 | -245 144 | 167 600 313 | 4 580 080 | 163 020 233 |
| Résultat | 2 607 | 1 722 404 | 1 725 011 | -3 664 527 | 5 389 538 |
| CAF | 2 202 607 | 2 222 404 | 4 425 011 | 4 417 765 | 7 246 |
| FDR | 13 272 022 | 9 381 734 | 22 653 756 | -960 017 | 23 613 773 |

| EVOLUTION DU RESULTAT (en K€) | | | | | |
|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| | 31/12/2016 CF 2016 | 31/12/2017 CF 2017 | 31/12/2018 CF 2018 | 31/12/2019 BI 2019 | 31/12/2019 BR1 2019 |
| EVOLUTION DU RESULTAT | 2 168 | 87 | 5 389 | 2 | 1 725 |
| RESULTAT (au31/12/N-1) | 2 860 | 2 168 | 87 | 5 389 | 2 |
| VARIATION DU RESULTAT | -692 | -2 081 | 5 302 | -5 387 | 1 723 |



Les amortissements et provisions

Les données sont extraites du logiciel d'inventaire. La prévision 2019 a été réévaluée au vu des données actualisées.

| Dotations aux Amortissements (en K€) | | | | |
|---|---------------|--------------------------|---------------|----------------|
| Amortissements des biens | | Reprises sur quote-parts | | Reste à charge |
| CF 2016 | 8 953 | CF 2016 | 5 413 | 3 540 |
| CF 2017 | 9 318 | CF 2017 | 5 771 | 3 547 |
| CF 2018 | 9 798 | CF 2018 | 6 070 | 3 728 |
| BI 2019 | 8 000 | BI 2019 | 5 900 | 2 100 |
| BR1 2019 | 13 900 | BR1 2019 | 11 800 | 2 100 |

Le delta correspond au reste à charge de l'UCP impactant le résultat de l'exercice.

| Provisions (en K€) / charges | | | |
|---|--------------|--|------------|
| Dotations aux provisions pour risques + dépréciations des actifs circulants | | Reprises sur provisions d'exploitation + dépréciations | |
| CF 2016 | 1 140 | CF 2016 | 480 |
| CF 2017 | 2 840 | CF 2017 | 1 413 |
| CF 2018 | 1 353 | CF 2018 | 3 223 |
| BI 2019 | 1 100 | BI 2019 | 1 000 |
| BR1 2019 | 1 100 | BR1 2019 | 500 |

La reprise sur provision sur les litiges liés à la MIR de NEUVILLE a été minorée puisqu'un protocole transactionnel devrait aboutir d'ici la fin de l'année autour de 500 000 €. Aucune provision supplémentaire ne paraît nécessaire à ce jour.

Analyse du degré de disponibilité du fonds de roulement

| Éléments à retraiter | | Données 2019 (en €) |
|--|--|---------------------|
| Fonds de roulement net global au 31/12/2018 | | 23 613 773 |
| | dont droits d'inscription (changement de méthode de comptabilisation) | 2 056 175 |
| | Variation FDR au BR1 | 960 017 |
| | | 24 709 931 |
| Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines | | |
| 1 | Provisions | 1 100 000 |
| 2 | Emprunts et dettes assimilées | 390 823 |
| 3 | Restes à réaliser sur contrats et conventions de recherche | 0 |
| 4 | opérations pluriannuelles : restes à réaliser sur programmes d'investissement, prélèvements dans le cadre de plan de retour à l'équilibre budgétaire | 8 875 008 |
| Fonds de roulement affecté à des activités particulières | | |
| 5 | Excédents relatifs à la formation continue | 0 |
| 6 | Fonds de roulement appartenant à des structures comptables autonomes, non mobilisables par l'établissement | 0 |
| Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement | | |
| 7 | Créances supérieures à deux ans non provisionnées | 160 689 |
| Fonds de roulement non disponible | | |
| | TOTAL Fonds de roulement non disponible | 10 526 520 |
| Fonds de roulement disponible | | |
| | FRNG disponible au 31/12/2019 | 14 183 411 |
| 8 | Éventuelle réserve de financement de la trésorerie | 0 |
| FRNG disponible au 31/12/2019 après intégration de l'éventuelle réserve de financement de la trésorerie | | 14 183 411 |

Les modalités de comptabilisation des droits d'inscription ont évolué en 2019 (note de la DGFIP du 3 juillet 2019)

Les flux financiers perçus dans l'année N au titre des droits d'inscription ne peuvent plus être comptabilisés en répartissant les produits sur l'année universitaire (N ; N+1).

Cette clarification des modalités de comptabilisation applicable dans les comptes 2019 s'apparente à un changement de méthodes comptables. Pour autant, ce changement n'a pas d'incidence sur le résultat ou la capacité d'autofinancement de l'exercice dans la mesure où la correction intervient par le report à nouveau et ne doit pas être analysée comme une amélioration de la situation financière.

Pour ce faire, deux opérations comptables ont été nécessaires :

- contrepassation du produit constaté d'avance de 2018
- l'annulation de l'impact du compte de produit sur le résultat de l'établissement en le comptabilisant en report à nouveau.

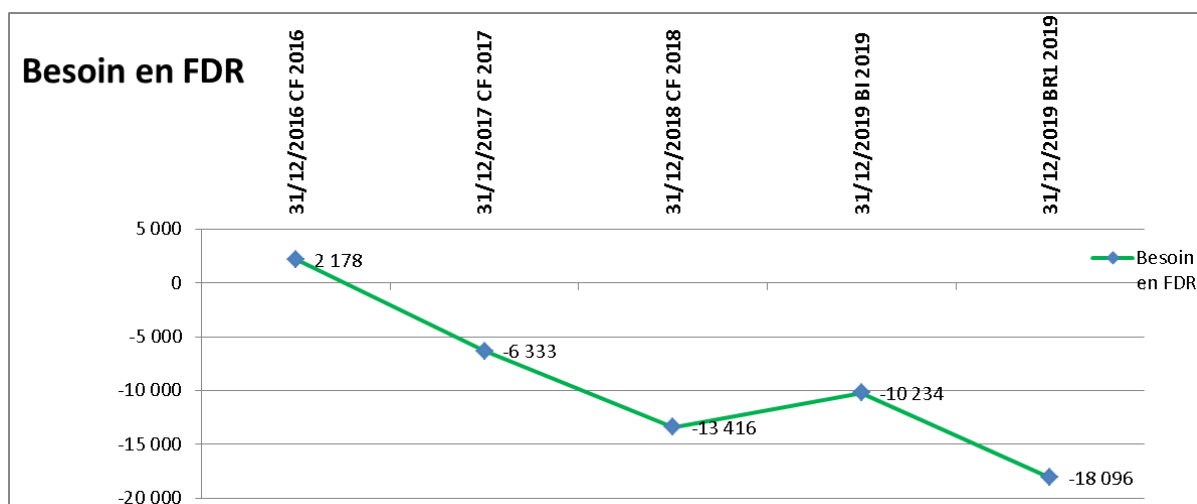
Le montant à comptabiliser s'inscrit en report à nouveau et s'élève à 2 056 175.38 € (= montant du PCA 2018 extourné en 2019). Il abonde directement le fonds de roulement.

| | |
|--|--------------------|
| Trésorerie au 31/12/2019 | 42 805 913 |
| Besoin en fonds de roulement au 31/12/2019 | -18 095 982 |
| Total des charges décaissables (dont personnel) au 31/12/2019 | 165 875 302 |

Besoin en fond de roulement (BFR) : Fond de roulement (FDR) – Trésorerie

Le **BFR étant négatif**, nous disposons de suffisamment de trésorerie pour honorer nos dettes à court terme.

| EVOLUTION DU BESOIN AU FONDS DE ROULEMENT (en K€) | | | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| | 31/12/2016 CF 2016 | 31/12/2017 CF 2017 | 31/12/2018 CF 2018 | 31/12/2019 BI 2019 | 31/12/2019 BR1 2019 |
| Besoin en FDR | 2 178 | -6 333 | -13 416 | -10 234 | -18 096 |
| Niveau du FDR | 18 622 | 21 976 | 23 613 | 13 272 | 24 709 |
| Niveau de la trésorerie | 16 444 | 28 309 | 37 029 | 23 506 | 42 805 |



Le détail des provisions 2019 figure ci-dessous :

| Dépréciations et Provisions au 31/12/2019 (en K€) | Montants |
|--|--------------|
| CET | 393 |
| Clients douteux | 207 |
| Provisions pour litiges | 500 |
| TOTAL | 1 100 |

- CET : Compte Epargne temps : montant inchangé par rapport au compte financier 2018
- Clients douteux : Un travail de reclassement en comptabilité afin d'identifier les créances supérieures à 2 ans sous le compte 416 (clients douteux) a été mis en place cet été permettant de mieux les identifier et ainsi évaluer le montant de la provision au plus près de la réalité.

| OBJETS | MONTANT PROVISIONS CREANCES SUPERIEURES A 2 ANS |
|---------------------------|---|
| INDUS DE PAIES | 29 237 |
| CHEQUES IMPAYES ETUDIANTS | 11 126 |
| CLIENTS DIVERS | 166 635 |
| TOTAL | 206 998 |

- Une meilleure régularité dans les relances clients permet l'apurement des créances de l'exercice.
- Un apurement des créances à forte antériorité est en cours grâce au recouvrement contentieux, environ 100 K€ depuis le début de l'année (huissier ou SATD) et par la présentation en Conseil d'Administration des créances considérées comme irrécouvrables de façon plus régulière (pré-requis : certificat d'irrécouvrabilité délivré par huissier ou SATD non aboutie).
- Provisions pour litiges : Le protocole transactionnel avec le fournisseur concernant la MIR de NEUVILLE devant aboutir d'ici la fin de l'année, la dotation aux provisions pour litiges peut être minorée du montant à payer.

Emprunts et dettes assimilées :

- Le capital d'emprunt INTRACTING – le montant du second virement prévu en novembre 2019 a été revu à la baisse.

| Emprunt INTRACTING | | | |
|---------------------------|---------------|-------------------|----------------|
| Date | Échéances | Encaissements | Remboursements |
| 27/02/2017 | 1ère tranche | 425 680,00 | |
| 27/02/2018 | 1ère échéance | | 103 280,08 |
| 18/02/2019 | 2ème échéance | | 105 345,68 |
| nov-19 | 2ème tranche | 163 769,00 | |
| TOTAL | | 589 449,00 | 208 625,76 |
| | | 380 823,24 | |

- Caution : 10 000 € (convention d'occupation précaire d'un espace de restauration pour l'IUT de Cergy-Pontoise sur le site de Sarcelles - Convivio).
- Les ressources sur conventions sont issues du tableau 9 et correspondent à la différence entre restes à engager et restes à encaisser supérieurs à N.
- Le montant de 8 875 008 € : reste à réaliser sur programme d'investissement par autofinancement prend en compte les engagements juridiques et les projets de l'UCP prévus au PPI. Certaines opérations pourront se décaler dans le temps et pourront faire l'objet de recherche de financement. Le montant est issu du tableau 9 (Programmes Patrimoine et Hygiène et sécurité pour la part pluriannuelle). Les engagements juridiques ne sont pas tous pris actuellement. Le tableau représente tous les projets de l'établissement pour lesquels un besoin a été déterminé et un chiffrage effectué. La décision définitive pourra être revue en fonction du coût, du mode de financement et de la soutenabilité financière du projet.

| EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) (en K€) | | | | | |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| | 31/12/2016 CF 2016 | 31/12/2017 CF 2017 | 31/12/2018 CF 2018 | 31/12/2019 BI 2019 | 31/12/2019 BR1 2019 |
| EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (FRNG) | 18 622 | 21 976 | 23 613 | 13 272 | 24 709 |
| ANCIEN FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (au 31/12/N-1) | 17 879 | 18 622 | 21 976 | 23 613 | 13 272 |
| VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL | 743 | 3 354 | 1 637 | -10 341 | 11 437 |

Fonds de Roulement Net Global (FRNG):

Ressources stables - Emplois stables

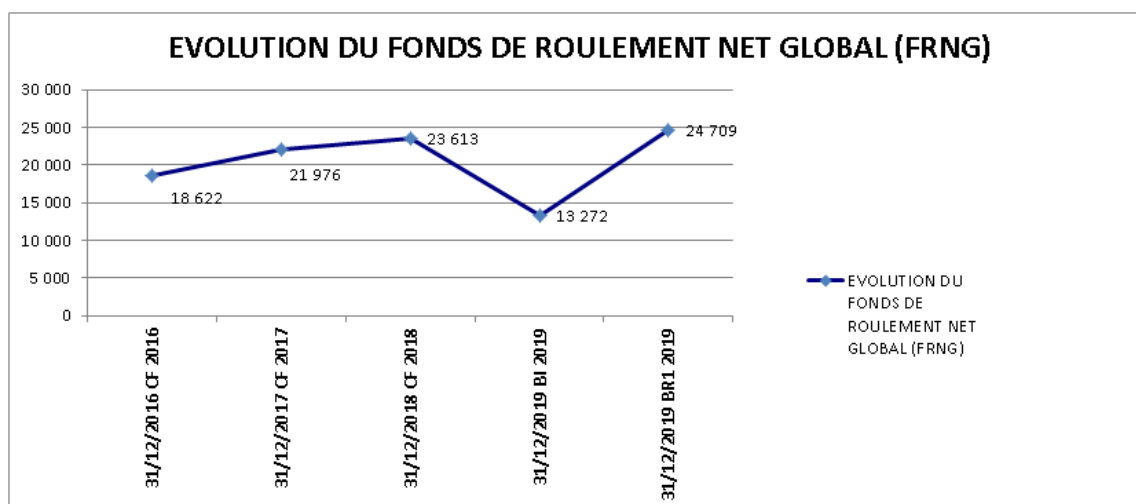
Le fonds de roulement net global est le surplus des ressources stables qui permet de financer l'exploitation.

Ressources stables : Emplois stables :

Les ressources permettant de financer ses investissements à long terme (capital + réserves + provisions)
Les investissements

Le FRNG est positif :

La situation comptable de l'UCP est saine.
L'UCP peut financer ses investissements par ses ressources



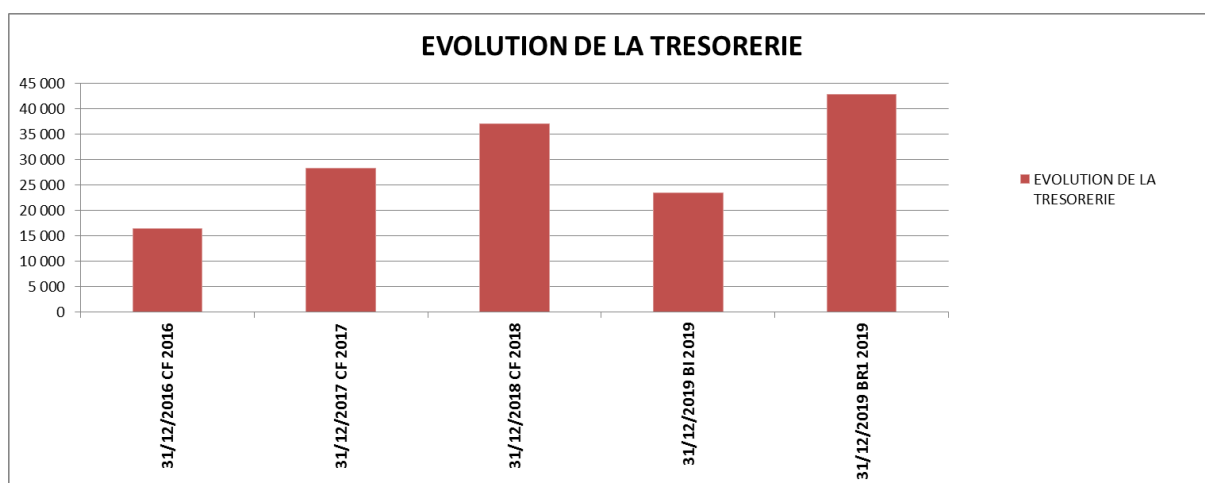
Le plan de Trésorerie

Les commentaires sur le plan de trésorerie peuvent être rapprochés du tableau relatif aux opérations sur comptes de tiers.

La répartition des crédits budgétaires entre les mois de septembre à décembre a été effectuée en tenant compte des engagements de dépenses et recettes effectués dans SIFAC.

La montée en qualité comptable et budgétaire a permis d'obtenir un plan de trésorerie exact au 31 août par rapport à la balance des comptes de classe 5. Toutefois, il reste à affiner par catégorie d'opérations en encaissements et décaissements.

| EVOLUTION DE LA TRESORERIE (en K€) | | | | | |
|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| | 31/12/2016 CF 2016 | 31/12/2017 CF 2017 | 31/12/2018 CF 2018 | 31/12/2019 BI 2019 | 31/12/2019 BR1 2019 |
| EVOLUTION DE LA TRESORERIE | 16 444 | 28 309 | 37 029 | 23 506 | 42 805 |
| TRESORERIE (au31/12/N-1) | 17 748 | 16 444 | 28 309 | 37 029 | 23 506 |
| VARIATION DE LA TRESORERIE | -1 304 | 11 865 | 8 720 | -13 523 | 19 299 |



Les opérations liées aux recettes fléchées

L'UCP a mis en place dès 2016 un suivi des opérations à fort enjeu financier, comme le prévoit la GBCP. L'objectif poursuivi est l'amélioration du suivi budgétaire et du recouvrement des recettes. La détermination des critères d'identification des recettes doit faire l'objet chaque année d'une approbation préalable du Recteur et d'un vote de l'organe délibérant.

Les critères pour retenir une opération en opération fléchée en GBCP sont les suivants :

- 1. Critères généraux : action précise et ciblée, justification financière de la consommation des crédits
- 2. Critères d'appréciation : décalage de trésorerie sur l'exercice, impact sur l'équilibre budgétaire en crédits de paiement, plan de financement annexé au contrat, volume en euros supérieur à XXX euros (à déterminer par chaque établissement pour un montant significatif)

Lors de la mise en place de la GBCP en 2016, les opérations fléchées suivantes ont été retenues :

- Toutes les opérations immobilières faisant l'objet d'un financement externe
- Les contrats dont le montant est supérieur à 250 000 €. Ce seuil a été déterminé après étude en fonction du % en volume des contrats fléchés par rapport au volume global des contrats. 82 % du volume (au BI 2019) des contrats fléchés correspond à des contrats supérieurs à 250 000 €. Ce seuil paraît donc toujours pertinent.